

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 MAI 2015

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 6 mai 2015

Secrétaire de séance : Christian ANDRES

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Cristel FRANCESCHI, Magali GARNIER, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES, Francis PIN, Robert BOURCIER, Emmanuel MIEGGE, Philippe DI MARCO

Etaient absents : Eric DUCHENNE, Olivier BACQUART (pouvoir à Cristel FRANCESCHI)

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 3 avril 2015

DELIBERATIONS

1. Poursuite de l'expérimentation des Temps d'Activités Périscolaires

Depuis septembre 2014, les TAP ont lieu le mardi après-midi, à titre expérimental. La Commune et le Conseil d'école ont décidé de demander à l'Inspecteur d'Education Nationale de poursuivre l'expérimentation pour la rentrée prochaine. Il est précisé que les TAP sont gratuites pour les enfants, le coût étant supporté entièrement par la Commune.

Vote : 10 voix pour

2. Signature de la convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes "Aide et conseil en ressources humaines et emploi"

Le Centre de Gestion propose la prestation d'un ergonome pour aider la Commune dans la gestion du personnel communal. Coût horaire : 60 € toutes charges comprises. Le contenu de la mission sera défini ultérieurement.

Vote : 10 voix pour

3. Fixation du prix de l'eau potable à compter du 1^{er} septembre 2015

Dans le cadre d'un service public commercial comme l'eau potable, les recettes doivent permettre de couvrir les dépenses engagées. Les travaux de rénovation des réseaux doivent être poursuivis. Pour financer les dépenses prévues, le Conseil municipal décide d'augmenter de 21 % le prix de l'abonnement qui sera de 80 € et de maintenir le prix du m³ à 0.69 € auquel seront ajoutées les taxes dues à l'Agence de l'Eau.

Vote : 10 voix pour

4. Fixation des tarifs pour le camping de Valprévèyre

L'augmentation votée est de 5 % et les nouveaux tarifs sont les suivants :

- 4.00 € par jour et par personne à partir de 13 ans. La taxe de séjour sera perçue en sus.
- 2.10 € par jour et par enfant de 5 à 12 ans
- droit d'entrée gratuit pour les enfants de moins de 5 ans
- 3.15 € par jour de branchement électrique
- 3.00 € de forfait d'installation

Vote : 10 voix pour

5. Fixation des tarifs pour le télésiège de la saison estivale

Ils sont les suivants :

Pour les piétons :

* trajet simple / trajet aller-retour adulte :6.50 €

- * trajet simple / trajet aller-retour enfant (de 5 à 12 ans) : 4.50 €
- * carte 10 cases piétons :45.00 €
- * trajet simple / trajet aller-retour ski pass :4.50 €

Pour les VTTistes :

- * aller simple :7.50 €
- * journée :12.50 €
- * aller simple ski pass :6.00 €

Pour les collectivités (colonies, etc.), la carte 10 cases piétons / VTT est à moins 30 % sur présentation d'un justificatif.

Le Maire, appuyé par Cristel Franceschi qui est en charge de l'organisation, précise qu'une journée d'inauguration des pistes de bike park sera organisée par la mairie le samedi 5 juillet prochain. Des animations seront proposées afin de faire découvrir l'espace découverte de la Montagne de Gilly.

Vote : 10 voix pour

6. Opération Façades Toitures – 5^e tranche – Demande de subvention auprès du Conseil régional

Modification du budget prévisionnel :

enveloppe financière à reverser aux propriétaires :	42 000.00 €
dont participation sollicitée de la Région :	14 000.00 €
dont participation communale :	28 000.00 €.

Vote : 10 voix pour

7. Décisions modificatives :

Camping de Valprévère : diminution du montant des dépenses imprévues pour ne pas dépasser le taux de 7,5 % du montant des dépenses réelles prévu par la loi.

Commune : régularisation d'opérations d'ordre sans incidence financière afin qu'elles soient prévues dans le bon chapitre budgétaire.

Vote : 10 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

Discussions autour du loyer à fixer pour les deux appartements de la mairie dont l'un a été refait à neuf. Un appel à candidature sera envoyé dans les prochains jours.

Magali Garnier fait le point sur la dernière réunion du SIVU Crèche. Des discussions importantes sont engagées car la mise en place du périscolaire à la crèche implique un glissement d'élèves de l'école d'Abriès vers celle d'Aiguilles ce qui, à terme, peut avoir des conséquences importantes sur le maintien de toutes les classes des deux écoles, voire sur l'instauration du RPI. La discussion s'engage également sur le fait que la Commune paye ou non le périscolaire proposé de la crèche puisque les élèves intéressés quittent l'école d'Abriès pour celle d'Aiguilles.

Magali Garnier fait également le point sur le devenir de l'association CASC qui pourrait bientôt ne s'occuper plus que de la cantine puisque certains parents n'estiment pas nécessaire d'organiser des activités pour tous les enfants, comme cela avait le but à la création de l'association. Ces décisions devront faire l'objet d'une assemblée générale extraordinaire de l'association et impliqueront une modification de la prise en charge de l'organisation de la cantine scolaire. Encore par l'association ? Par la mairie ?

Pour affichage
Le Maire